

SNUIPP

Syndicat National Unitaire des Instituteurs , Professeurs des écoles et PEGC

SPECIAL PEGC

Mars 2013



300 av ste Marguerite 06200 NICE – tel 0492000200-fax 0493552424-mél:snu06@snuipp.fr
Directeur de la publication Gilles JEAN-imprimé au Snuipp

Sommaire

P 1 Edito
P 2 Les PEGC de l'académie
P 3 Les brèves, les CHSCT,
Conseils retraite
P 4 Manifestation du 6 avril

Contacts

Secrétaire académique

SNUipp :

PASCAL Marie-Elise
Tél : 0493327608
Port : 0672093103
marieelise.pascal@gmail.com

Section Alpes Maritimes

300 av ste Marguerite
06200 NICE

Section VAR

Av Pierre et Marie Curie
831360 LA VALETTE

SNES

Responsable académique
PEGC
Eric MICHELANGELO
164 Bd de la Madeleine
06000 NICE
Tél : 0497118153
Fax : 0497118151

Edito

Cette année scolaire est marquée par des changements qui ont donné un nouveau souffle : suppression de l'évaluation des professeurs par le seul chef d'établissement, élargissement du décret de départ pour carrières longues, qui concerne un certain nombre de PEGC... et, plus récemment, abrogation de la journée de carence. Il est certain que le ton a changé et on ne peut que noter une amélioration dans la qualité du dialogue social.

Cependant, la situation des personnels de l'éducation, notamment dans le second degré, demeure problématique. La rentrée 2013 se prépare dans des conditions difficiles : le rétablissement de quelques postes dans l'Académie sera à peine perceptible du fait que les effectifs augmentent et que ces créations seront essentiellement consacrées à l'affectation des stagiaires, le tout sur fond de crise de recrutement, qui laisse planer un doute sur la possibilité de couvrir tous les postes créés au budget 2013.

De nombreux points de désaccord et beaucoup d'insuffisances subsistent ! Les enseignants ont beaucoup d'attentes; ils sont exigeants pour leur carrière et pour l'avenir de leur école.

C'est pourquoi la FSU organise une manifestation nationale à Paris le 6 avril avec le double objectif : porter des revendications de mesures immédiates et avancer ses propositions pour le système éducatif (voir dernière page). L'ampleur de cette manifestation sera primordiale pour satisfaire nos demandes. En faisant connaître cette action dans son établissement, en organisant le débat avec les collègues sur nos propositions, chacun de vous peut contribuer à la réussite d'une action importante dans le contexte actuel.

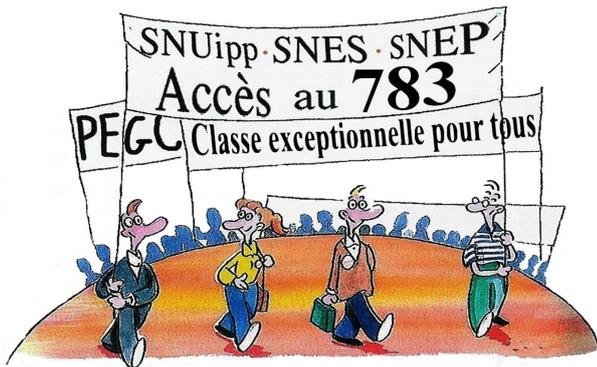
Ensemble, nous pouvons faire avancer nos revendications pour nos métiers, nos rémunérations, le système éducatif.

Marie-Elise PASCAL



Les PEGC dans l'académie

Octobre 2012 - source annuelle EPP - Ministère de l'Education Nationale - Effectif considéré : PEGC en position d'activité



Dans l'académie de Nice, nous ne sommes plus que 70 PEGC en position d'activité c'est-à-dire, y compris ceux en congé maladie, congé longue maladie, congé longue durée et en détachement. En voici la répartition par grade, échelon et âge. (ne sont donc pas répertoriés ici les 9 PEGC actuellement en disponibilité).

Les collègues Hors Classe subissent le gel du ratio et quelquefois un avis défavorable, ce qui rend difficile leur accès à la Classe Exceptionnelle. Ils ne sont plus que 7 dans notre académie.

C'est dire ainsi que 88,6 % des PEGC en activité sont Classe Exceptionnelle (91,5 % au niveau national). Par ailleurs, les 87 % qui sont au 3^{ème} ou 4^{ème} échelon de ce grade, ont 58 ans en moyenne. Rares sont donc les collègues qui, dans l'état actuel des textes, pourront bénéficier de l'indice terminal avant leur départ !

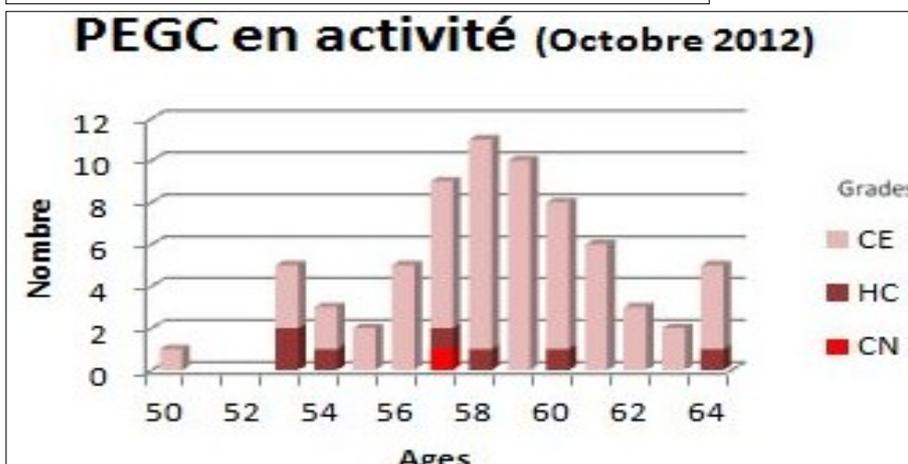
Le SNUipp revendique toujours l'accès à l'indice terminal pour tous (voir le dernier bulletin national). Vos élus SNUipp/SNES en CAPA n'ont de cesse de porter nos revendications en terme d'extinction de la Classe Normale soit un ratio de 100% pour le passage à la Classe exceptionnelle et des mesures concrètes permettant l'accès de tous à l'indice terminal.

PEGC CLASSE NORMALE		
Age / Echelon	10	Total
57	1	1
Total	1	1

PEGC HORS CLASSE					
Age / Echelon	03	04	05	06	Total
53		1		1	2
54			1		1
57		1			1
58	1				1
60				1	1
64				1	1
Total	1	2	1	3	7

PEGC CLASSE EXCEPTIONNELLE					
Age / Echelon	01	02	03	04	Total
50	1				1
53		2	1		3
54		1	1		2
55			2		2
56			5		5
57			5	2	7
58		2	5	3	10
59			6	4	10
60			6	1	7
61		1	2	3	6
62			3		3
63				2	2
64		1	2	1	4
Total	1	7	38	16	62

EN RESUME			
	CN	HC	CE
50			1
51			
52			
53		2	3
54		1	2
55			2
56			5
57	1	1	7
58		1	10
59			10
60		1	7
61			6
62			3
63			2
64		1	4



LES BREVES

Mouvement inter 2012/2013 : un collègue PEGC a obtenu sa mutation dans l'académie de BORDEAUX

Mouvement intra : la circulaire est parue dans les collèges le 13 mars 2013.

Les postes libérés par les départs en retraite ou par les mutations sont laissés au mouvement des PEGC la première année, puis sont convertis en postes de certifiés s'ils n'ont été demandés.

Cette année l'administration a « oublié » de faire paraître au mouvement 8 postes de PEGC, le SNUIPP est intervenu et une liste rectificative doit être envoyée dans les collèges très rapidement sachant que la demande doit être faite sur papier avant le **8 avril**.

Si vous avez l'intention de demander une mutation, n'hésitez pas à envoyer le double au SNUIPP qui suivra votre dossier.

Congé formation : une demande cette année qui sera étudié à la CAPA du 28 mai .

CONSEQUENCES ?

La baisse inexorable des effectifs des PEGC n'est pas sans conséquences, notamment en matière de mobilité.

Cette année encore le nombre de postes accessibles au mouvement intra académique des PEGC est en baisse. Il est même devenu impossible de muter dans certaines valences, faute de postes. La situation n'est guère meilleure pour le mouvement inter académique.

Certes le nombre de demandes est aussi en diminution du fait de la proximité de fin de carrière pour nombre d'entre nous.

Néanmoins, les circonstances de la vie peuvent amener certains collègues à souhaiter changer de région, de ville, d'établissement.

N'hésitez pas à prendre contact, suffisamment tôt dans l'année scolaire, avec vos élus SNUipp/SNES en CAPA (voir en page 1) afin d'envisager une solution à la marge.

En effet, si nous sommes soucieux du respect des règles pour assurer la justice dans le traitement des PEGC, il nous faut également faire prendre en compte le caractère très particulier des corps en voie d'extinction pour lesquels certaines règles deviennent inopérantes : c'est le cas pour le droit à muter, c'est encore le cas pour les effets inéquitables des ratios en matière de promotion.

CHSCT : Nos élus

Depuis l'an passé, deux ans après la signature des accords santé et sécurité, et 30 ans après le privé, les comités hygiène et sécurité se sont transformés en prenant en compte les conditions de travail : ils deviennent les CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail).

Pour vous aider dans votre démarche, **Contact FSU dans les CHSCT de l'académie de NICE**:

Maude Favennec : secretaire-chsctd83@ac-nice.fr

Tél : 06 16 61 64 11

Gauthier Broquet : secretaire-chsctd06@ac-nice.fr

Tel : 06 43 23 65 41

Ghislain Gianno : secretaire-chscta@ac-nice.fr

Tél : 06 32 60 59 02

Retraites : conseils

Les collègues promouvables en échelon ou grade ont intérêt à différer leur départ de 6 mois pour profiter de cette promotion dans le calcul de la retraite.

- Attention à bien vérifier la prise en compte par le Rectorat des années passées dans les centres de formation PEGC ou EN: pour certains collègues elles n'ont pas été comptabilisées.
- Vigilance pour les collègues bénéficiant d'A.S.A. : il ne leur faut pas en perdre le bénéfice. Contacter le Rectorat.
- Un départ au 1er septembre permet de bénéficier de son plein traitement d'actif pendant les vacances.
- Un dossier d'examen des droits à pension est envoyé deux ans avant la date légale de départ en retraite. Il faut le vérifier et le compléter soigneusement.
- La demande de cessation d'activité (radiation des cadres) doit être formulée un an environ avant le départ en retraite. Elle peut être annulée ou reportée tant que l'arrêté de radiation n'a pas été émis.
- Le titre de pension est envoyé quelques semaines avant la date de radiation et peut être contesté pendant une année.
- La pension additionnelle est versée automatiquement. Elle ne peut être versée avant le soixantième anniversaire et la radiation des cadres.

Pratique :

Pour le calcul de sa retraite, il est possible d'utiliser le logiciel du ministère sur le site :

www.pensions.bercy.gouv.fr



**POUR RESTER REGULIEREMENT INFORMES...
DEMANDEZ LA LETTRE ELECTRONIQUE DU SNUIPP PEGC (une à deux par mois)
à marieelise.pascal@gmail.com (secrétaire académique PEGC SNUipp/SNES).**



Manifestation nationale pour l'Education à Paris le samedi 6 avril 2013

Les élèves et les jeunes ont besoin d'une vraie refondation du système éducatif. L'avenir de chaque jeune, de notre société, la nécessité de relever les défis qui s'imposent qu'ils soient économiques, écologiques ou culturels impose d'investir aujourd'hui dans l'Education.

Il s'agit d'assurer la réussite de tous les élèves, d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de mettre fin aux sorties sans qualification. Il est temps d'assurer une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, de mettre un terme à la crise de recrutement, en rupture avec les politiques éducatives précédentes.

Cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative s'appuyant sur leurs expériences, leurs savoir-faire, la connaissance de leurs métiers et de l'utilité de leurs missions.

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole soumis au Parlement (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'Ecole, priorité à l'école primaire...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires.

Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur, il faut donc aller plus loin.

C'est pourquoi la FSU se prononce :

- ⇒ Pour des lois de refondation de l'Ecole et sur l'enseignement supérieur et la recherche porteuses :
 - d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, qui passe par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans,
 - de la reconnaissance sociale de tous les métiers de l'éducation.
- ⇒ Pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs, contenus enseignés...).
- ⇒ Pour une réforme des rythmes réussie, cohérente pour le système éducatif, pensée sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs. Pour les écoles cela passe par un report de la réforme en 2014 pour donner le temps à une réécriture du décret.
- ⇒ Pour une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec annonces de mesures immédiates (école, collège, lycée, éducation prioritaire...).

- ⇒ Pour la mise en place de mesures concrètes permettant aux enseignants comme à l'ensemble des personnels de l'Education d'exercer encore mieux leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue, diversification possible des pratiques professionnelles...). La priorité à la prévention de la difficulté scolaire est une nécessité.
- ⇒ Pour une relance de l'Education Prioritaire car l'Ecole doit contribuer à davantage d'égalité sociale sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels (temps de travail, missions, évaluation, gouvernance...) et le développement de l'offre de formation.
- ⇒ Pour que soit mis fin au gel du point d'indice et pour une réelle revalorisation salariale pour tous les personnels abandonnant les logiques d'individualisation et de rémunération au mérite.
- ⇒ Pour la création des postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.
- ⇒ Pour un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement (formation initiale et continue, pré-recrutements...). Pour le maintien de la maîtrise par l'Etat des cartes de formations professionnelles, et donc contre la décentralisation envisagée.
- ⇒ Pour le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'éducation nationale.
- ⇒ Pour une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche que celle proposée par la Ministre. Il faut une loi en rupture avec la LRU et les RCE, l'AERES et le pacte recherche, le CIR...

Nous refusons de nous résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous. C'est «mieux d'Ecole» qu'il faut organiser pour tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement.

Afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes, des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La FSU appelle les personnels à participer massivement à la manifestation nationale pour l'éducation à Paris le samedi 6 avril prochain.

Les Lilas, le 28 février 2013

Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.

Retrouvez les derniers N° des bulletins nationaux "les PEGC, le collègue" sur <http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College>

Ou visitez le site **snuipp 06** ou **83** secteur PEGC

